

DECRET N° 77/595 DU 21/11/77

Portant nomination de Monsieur BINOUANI
Fidèle, Inspecteur Principal des Impôts de
1^{er} échelon, en qualité de Contrôleur d'Etat
auprès du Ministre de l'Industrie et du
Tourisme.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165/ du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/553 du 2 Novembre 1977 portant organisation
du Ministère des Finances;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 3 Novembre 1977.

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur BINOUANI Fidèle, Inspecteur Principal des
Impôts de 1^{er} échelon, en service à la Direction Générale de l'Indus-
trie est nommé Contrôleur d'Etat auprès du Ministre de l'Industrie
et du Tourisme.

Article 2. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures con-
traires.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Henri L O P E S.

Alphonse MOUÏSSOU-FOUATI.